

VOTRE IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)* EST VOTRE IDENTITÉ SANITAIRE DE RÉFÉRENCE



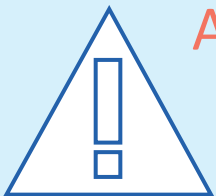
Couplée à la validation de votre identité par un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport) l'INS permet aux professionnels de santé de s'assurer qu'ils consultent ou communiquent avec le bon patient.

L'EXACTITUDE DE VOTRE IDENTITÉ EST ESSENTIELLE !

Demande de correction d'identité :

Si vous constatez une erreur concernant votre identité (par exemple : votre nom de naissance, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance) vous devez demander une rectification auprès de l'Insee qui gère ce répertoire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>
ou scanner ce QR code



ATTENTION

si l'erreur provient du titre d'identité,
vous devez contacter

LE SERVICE D'ÉTAT CIVIL DE VOTRE COMMUNE
pour en demander la correction



*Son utilisation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021.

